

Depuis plus de 75 ans,

l'ASEA 43 œuvre dans le département de la Haute-Loire pour la **défense des droits fondamentaux des personnes, de l'enfance à l'âge adulte**. Elle a pour ambition de **favoriser l'accès de chacun à une citoyenneté pleine et entière, en particulier lorsque celle-ci est fragilisée par la pauvreté, l'exclusion ou le handicap**.

Une couverture de l'ensemble des parcours de vie

- Protection de l'enfance,
- Accompagnement et insertion des personnes en situation de handicap,
- Hébergement, soins et vie sociale,
- Insertion par le logement et lutte contre la précarité,
- Accès et maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

LES MISSIONS

Accompagner, protéger, insérer et soutenir

toute personne, confrontée à la précarité, au handicap, à l'inadaptation ou à l'exclusion, en lui garantissant l'exercice de ses droits, son autonomie, son pouvoir d'agir et son accès à la citoyenneté.

LES VALEURS

- Dignité : Valoriser chaque personne.
- Solidarité : Soutenir les plus fragiles.
- Citoyenneté : Donner voix et place à tous.
- Laïcité : Respecter toutes les convictions.

📍 SIÈGE ADMINISTRATIF
Dynabat 2 - La Bouteyre - 43770 CHADRAC

☎ 04 71 02 24 77 ✉ siegesocial@asea43.org

LES CHIFFRES CLEFS

22

ÉTABLISSEMENTS
ET SERVICES

29

DISPOSITIFS

x de
400

SALARIÉS
ENGAGÉS

x de
2500

PERSONNES
ACCOMPAGNÉES

x de
130

TRAVAILLEURS
EN SITUATION
DE HANDICAP

x de
26

MILLIONS
D'EUROS
DE BUDGET

L'Association

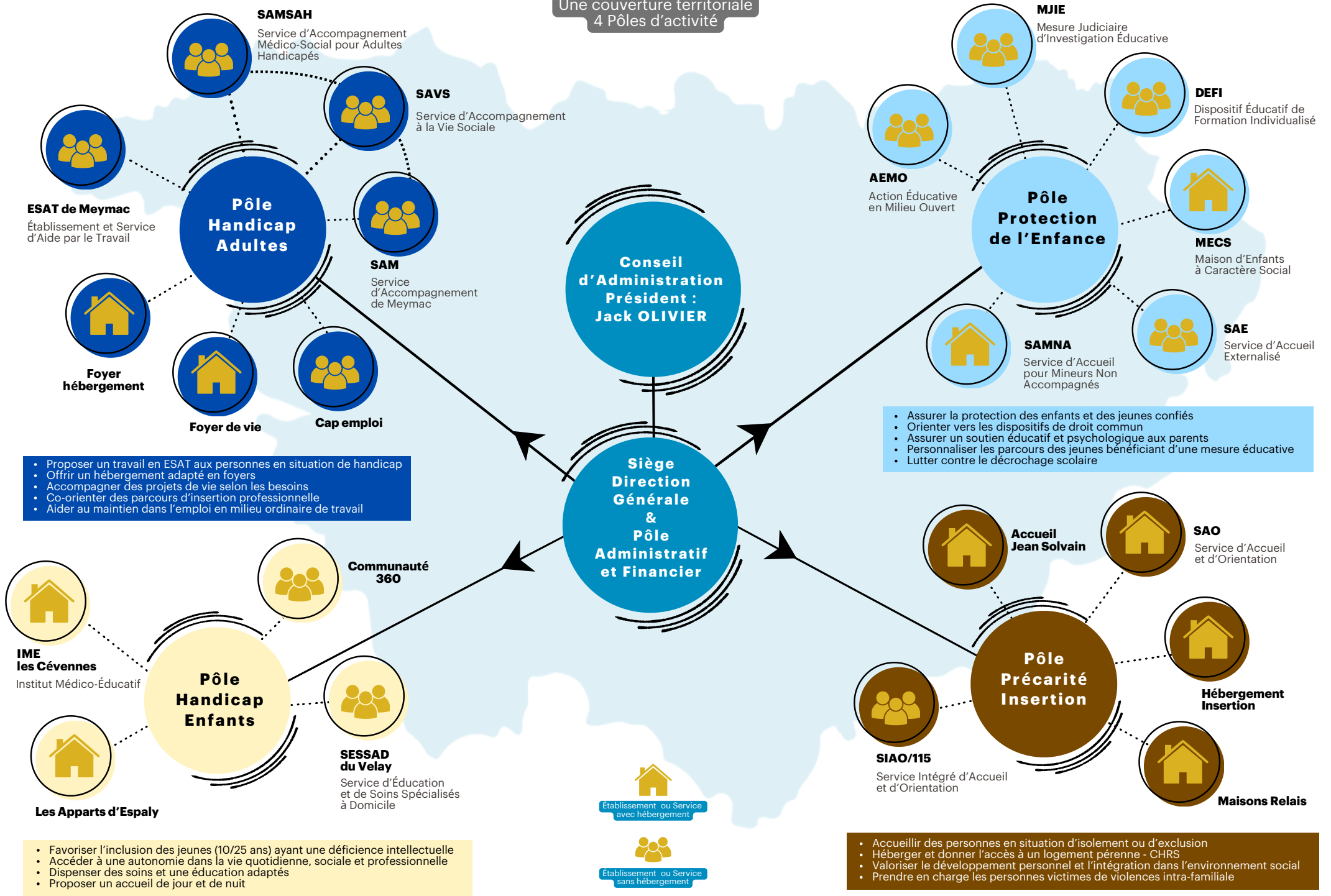
pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
en Haute-Loire



ASEA 43

ORGANISATION ASSOCIATIVE

Une couverture territoriale
4 Pôles d'activité



- Proposer un travail en ESAT aux personnes en situation de handicap
- Offrir un hébergement adapté en foyers
- Accompagner des projets de vie selon les besoins
- Co-orienter des parcours d'insertion professionnelle
- Aider au maintien dans l'emploi en milieu ordinaire de travail

- Assurer la protection des enfants et des jeunes confiés
- Orienter vers les dispositifs de droit commun
- Assurer un soutien éducatif et psychologique aux parents
- Personnaliser les parcours des jeunes bénéficiant d'une mesure éducative
- Lutter contre le décrochage scolaire

- Favoriser l'inclusion des jeunes (10/25 ans) ayant une déficience intellectuelle
- Accéder à une autonomie dans la vie quotidienne, sociale et professionnelle
- Dispenser des soins et une éducation adaptés
- Proposer un accueil de jour et de nuit

- Accueillir des personnes en situation d'isolement ou d'exclusion
- Héberger et donner l'accès à un logement pérenne - CHRS
- Valoriser le développement personnel et l'intégration dans l'environnement social
- Prendre en charge les personnes victimes de violences intra-familiale